

## **Comité de suivi des aides aux entreprises**

**Séance du 15 avril 2015**

Thème de la séance : Suivi et évaluation du CICE

### **Mise de jeu n°2**

#### **Les travaux de recherche en cours sur le CICE**

---

Suite à l'appel à projet de recherche lancé par France Stratégie en novembre 2014, trois équipes de chercheurs ont été sélectionnées :

- une équipe du laboratoire TEPP-CNRS, Université Paris Est, dirigée par Yannick L'Horty, « Expérimenter une évaluation rigoureuse du CICE »
- une équipe de Science Po-OFCE, dirigée par Sarah Guillou, « L'impact du CICE sur les exportations : l'arbitrage prix-taux de marge des exportateurs ».
- et une équipe de Sciences Po-LIEPP, dirigée par Clément Carbonnier, « Evaluation interdisciplinaire de l'incidence du CICE et de ses effets sur l'emploi, l'innovation et la compétitivité ».

La sélection ayant eu lieu fin 2014, ces trois équipes de recherche ont pu commencer à travailler au début du second trimestre 2015 sur l'évaluation ex-post du CICE.

Néanmoins, comme nous l'avions anticipé, les résultats définitifs d'évaluation ne sont pas à attendre avant 2016. En effet, une partie des données nécessaires à l'évaluation ne seront disponibles qu'au deuxième semestre 2015. D'ici là, les équipes commencent à exploiter les données disponibles : fichiers ACOSS, données de douanes, DADS 2012, etc. pour bien comprendre le profil des entreprises bénéficiaires du CICE et affiner le diagnostic sur le non-recours. Elles pourront ensuite entreprendre des travaux d'évaluation à partir des données portant sur l'année 2013. Les premiers résultats produits par ces équipes porteront donc sur les effets microéconomiques de court terme du CICE. Il conviendra ensuite de poursuivre l'analyse à un niveau macroéconomique et d'actualiser les analyses microéconomiques avec des données sur les années suivantes.

A ces travaux quantitatifs, s'ajouteront ceux issus de l'appel à projet de recherche lancé en 2014 par la DARES et cofinancé par France stratégie intitulé « Fonctionnement et activités des comités d'entreprise, entre évolutions institutionnelles et crise économique ». L'institut de recherche économique et sociale (IRES) a été retenu pour réaliser ces travaux qualitatifs sur le fonctionnement des comités d'entreprises et en particulier le déroulement des consultations sur l'utilisation du CICE.

Cette note présente dans une première partie les questions d'évaluation auxquelles les équipes chercheront à répondre dès que l'ensemble des données sera disponible, puis dans une seconde partie les analyses prévues au cours des prochains mois et pouvant être mobilisées pour le rapport 2015 du comité de suivi.

## 1. Les questions d'évaluation couvertes par les projets de recherche

### a. Les effets du CICE sur les salaires et l'emploi

Deux équipes de recherche travaillent actuellement sur cette question : le TEPP et le LIEPP. A partir des DADS ainsi que des fichiers de déclarations sociales et fiscales, ces équipes chercheront à identifier l'effet propre du CICE sur le niveau et la structure de l'emploi et des rémunérations.

Il s'agira d'isoler l'effet du CICE d'autres facteurs conjoncturels ou structurels intervenus durant la période sur ces variables d'intérêt. Le CICE étant un dispositif qui concerne un grand nombre d'entreprises, les équipes de recherche soulignent la difficulté de mesurer rigoureusement ces effets mais proposent plusieurs méthodes qui devront être testées sur les données. Parmi elles, exploiter le non-recours ou exploiter la différence de degré d'exposition au CICE.

La mesure de ces effets sera déclinée par qualifications, secteurs, taille d'entreprise et localisation géographique.

### b. Les effets du CICE sur la compétitivité

Les trois équipes de recherches sélectionnées prévoient de traiter les questions relevant de l'effet compétitivité.

TEPP abordera la question des effets du CICE sur la compétitivité hors prix à travers une analyse fine des impacts sur les dépenses d'investissement en R&D et sur l'innovation. Dans quelle mesure le CICE a un impact sur les dépenses de R&D ? La potentielle hausse des dépenses de R&D se traduit-elle par des innovations ? Quelles sont les formes prises par les innovations induites ?

L'équipe envisage différentes stratégies d'identification et notamment d'exploiter les différences de structure de rémunération ex ante, ou encore la montée en charge du dispositif.

Les deux autres équipes prévoient de travailler sur l'effet du CICE sur les exportations. L'OFCE privilégie un focus compétitivité prix et marges intensives, c'est-à-dire sur l'augmentation du volume de vente dans des marchés dans lesquels l'entreprise est déjà présente, tandis que LIEPP prévoit d'adopter une approche plus englobante incluant la compétitivité hors prix et les marges extensives (nouveaux marchés).

L'OFCE cherchera à estimer l'effet du CICE en deux étapes : dans un premier temps en mesurant les effets d'une baisse de coût du travail sur les prix d'exportation ; dans un second temps en estimant la sensibilité des volumes de vente aux prix d'exportation.

Le LIEPP prévoit de son côté d'estimer l'incidence de la baisse du coût du travail sur les valeurs unitaires exportées ainsi que sur la probabilité d'entrer sur un marché ou d'y rester. La stratégie d'identification proposée consiste à comparer les entreprises exportatrices d'un même secteur qui sont plus ou moins intensives en travail et donc plus ou moins exposées au CICE.



### **c. Utilisation du CICE et dialogue social**

Le projet piloté par l'IRES ne porte pas exclusivement sur le CICE mais plus généralement sur l'activité des comités d'entreprises, face aux nouvelles missions qui leur ont notamment été attribuées ces dernières années. L'enjeu est de savoir comment les représentants du personnel s'adaptent à ces nouvelles attributions, mais aussi comment ces pratiques s'articulent par exemple avec les transformations introduites en 2008 en matière d'élections professionnelles et de représentativité.

La consultation du comité d'entreprise sur le CICE est assez emblématique des nouvelles attributions et des problèmes et opportunités qu'elles peuvent poser aux représentants des salariés comme aux directions d'entreprises. Le regard porté sur l'utilisation du CICE introduit une dimension de « contrôle » relativement nouvelle pour les comités d'entreprise, notamment au regard de choix « stratégiques », même si ce contrôle demeure assez peu contraignant.

Ce projet de recherche qualitatif combinera analyse sur « dires d'experts » et monographies d'entreprises aux profils variés. L'IRES s'appuiera pour ce travail sur une collaboration avec trois cabinets intervenant auprès des comités d'entreprises : Secafi-Alpha, Syndex, et ORSEU.

## **2. Les éléments disponibles à court terme**

### **a. Une analyse fine des bénéficiaires du CICE**

Les équipes prévoient de consacrer les premiers mois de leur travail à l'analyse fine des bénéficiaires du CICE, selon plusieurs dimensions : taille, secteur, localisation géographique, etc.

L'OFCE étudiera plus particulièrement la répartition du CICE selon le statut d'exportateur (fréquence, intensité et destination des exportations), selon la performance des firmes (taux de croissance de l'emploi, des parts de marchés, de la productivité), ou encore selon les comportements d'investissement (taux de croissance des taux d'investissement, intensité capitalistique, coût d'usage du capital).

TEPP analysera les dépenses de R&D et le caractère plus ou moins innovant des bénéficiaires du CICE, en exploitant l'enquête sur les moyens consacrés à la R&D dans les entreprises en 2013 (réalisé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche).

Une partie de ces travaux descriptifs affinés devrait être disponible en vue du rapport.

### **b. L'étude du non-recours et de ses déterminants**

Les montants du CICE pour l'année 2013 suggèrent l'existence d'un non-recours de la part de certaines entreprises. Des premiers travaux sont menés au sein des administrations pour comprendre comment s'expliquent les écarts de mobilisation par rapport aux prévisions et les écarts entre sources déclaratives, sociales et fiscales.



L'objectif est à terme également de comprendre s'il s'agit effectivement d'un non-recours ou d'un simple report dans le temps de la déclaration. Dans le cas du non-recours, il s'agira alors de déterminer s'il s'explique par une méconnaissance d'un dispositif récemment mis en place ou par une volonté délibérée de ne pas demander le crédit d'impôt et ce pour diverses raisons.

Les équipes de recherche enrichiront ce diagnostic en croisant plus de sources de données et en cherchant à identifier les déterminants de ce non-recours. Néanmoins, l'analyse quantitative ne permettant pas de répondre directement à ces questions, l'équipe du LIEPP prévoit une analyse qualitative du recours et du non-recours, sous la direction de sociologues. Cette étude prendra la forme d'entretiens semi directifs auprès des dirigeants d'entreprises, de responsables financiers et d'acteurs susceptibles d'aider les entreprises à bénéficier du CICE (comptables et consultants). Ce travail qualitatif constituera notamment une phase préliminaire du projet du projet du LIEPP, afin de mieux connaître les motivations et de les contraintes conduisant les entreprises à recourir ou non au CICE, en tenant compte de leurs caractéristiques (taille, secteur, structure salariale).

Une partie de ces entretiens pourrait être réalisée avant septembre 2015, et apporter des éclairages ponctuels dans le rapport.

### **c. L'étude des consultations des comités d'entreprises**

Le projet piloté par l'IRES comporte un premier volet qui consiste en des entretiens avec des consultants intervenant auprès des comités d'entreprises. Ces entretiens permettront de collecter des remontées de terrain notamment sur les pratiques de consultation des comités d'entreprises sur l'utilisation du CICE. Ils permettront notamment de se faire une idée sur l'évolution de ces consultations depuis leur instauration, sur la façon de les appréhender tant du côté des employeurs que des syndicats. Comment sont présentées les utilisations du CICE lors de ces consultations du comité d'entreprise ? Sur quoi portent les discussions ? Dans quelle mesure l'utilisation du CICE est un thème qui irrigue d'autres consultations (sur la stratégie par exemple) ou négociations (sur les salaires par exemple) ?

Ils précèdent et permettent de préparer la seconde phase de l'étude qui consistera en une quinzaine de monographies d'entreprises, qui débiteront au troisième trimestre 2015.

